

## 11 COMMUNES DE L'AGGLOMERATION DU COTENTIN SIGNATAIRES DE LA CONVENTION PETITES VILLES DE DEMAIN

Mercredi 26 mai, Gérard GAVORY, Préfet de la Manche et David MARGUERITTE, Président de l'agglomération du Cotentin et Vice-Président de la Région Normandie, accompagné de Jacques COQUELIN, Vice-Président en charge des grands projets, de Christèle CASTELEIN, Vice-Présidente Relations avec les territoires, Cadre de vie et Ruralité et de Marc LEFÈVRE Président du département de la Manche ont signé aux côtés des maires des 11 communes éligibles la Convention « Petites Villes de Demain » dans le Cotentin (PVD) à Saint-Sauveur-le-Vicomte.

En amont de cette démarche, le Cotentin a lancé il y a 8 mois une réflexion visant à concevoir un programme de dynamisation différencié de ses principaux centres-bourg. Un travail partenarial de recensement des besoins a débuté en ce sens, notamment au travers de plusieurs

diagnostics en marchant, qui passent au crible aussi bien les besoins en termes de commerce, d'habitat, de rénovation de l'espace public ou encore de mise en valeur du patrimoine, bref tous les enjeux qui permettent d'inscrire ce rôle de centralité dans la durée. Dans ce cadre, le Cotentin assumera un rôle de chef de file et d'ensemblier pour concevoir et mettre en œuvre ce programme de revitalisation, grâce à ses politiques lancées en début de mandat : nouvelle offre mobilité, développement de l'habitat (PLH), valorisation du patrimoine, promotion touristique ou encore soutien commercial (l'agglomération a adhéré à la future foncière commerciale de la Région). Le dispositif PVD vient conforter ces ambitions et apporter un soutien précieux à la conception et la mise en œuvre de ce grand dessein.

### Le dispositif « Petites Villes de Demain »

La convention d'adhésion au dispositif « Petites Villes de Demain » portée par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) vise à accompagner l'attractivité des communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité.

Ce programme a pour objectif d'aider les élus locaux à définir et mettre en œuvre un projet de territoire sur la

période 2020-2026 et s'organise autour de 3 piliers :

- Le soutien à l'ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le subventionnement de postes de chef de projet, et par l'apport de financement pour la réalisation d'études ;
- Des financements sur des mesures thématiques ciblées, mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place ;
- L'accès à un réseau, grâce au Club Petites Villes de Demain, pour favoriser l'innovation, l'accès à la formation, le partage de connaissances et de bonnes pratiques entre acteurs du programme.

Ce programme intervient sur un ensemble de champs : habitat, commerce, économie locale et emploi, accès aux équipements et services, mobilités, économie circulaire et circuits courts, réseaux, adaptation au changement climatique, patrimoine et espaces publics, développement du tourisme et transition écologique.

*« Le Département de la Manche a à cœur de soutenir les projets des collectivités pour renforcer leur attractivité et le bien-être de leurs habitants. C'est pour cette raison qu'il a fait en 2015 de la politique contractuelle un axe fort de ses orientations stratégiques », rappelle le Président du Conseil départemental, Marc LEFÈVRE.*

*« Le programme national de soutien « Petites villes de demain » est un*

*nouveau levier d'action pour le développement de nos territoires. Pour la Manche, 37 communes ont été lauréates pour le cofinancement de projets qu'elles ont choisis. L'aide aux collectivités locales est un enjeu majeur d'attractivité et de bien vivre ensemble en milieu rural », souligne le Président Marc LEFÈVRE.*

*« Le Conseil départemental de la Manche sera le relais de proximité pour le compte de la Banque des Territoires afin d'instruire les demandes de financement des études identifiées. Il s'engage aussi à mobiliser ses ressources d'ingénierie et ses dispositifs financiers liés à sa politique de cohésion territoriale, au travers des Contrats de territoire et des Contrats de Pôles de Services. Un habitat rénové, un développement économique, commercial ou touristique équilibré, une accessibilité améliorée, des espaces publics modernisés alliés à un patrimoine valorisé, des services publics favorisant la vitalité des bassins de vie : voici autant d'enjeux majeurs pour la Manche ! ».*

### **Une candidature commune impulsée par le Cotentin**

L'agglomération du Cotentin a initié en novembre dernier la candidature commune à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Petites villes de Demain » pour les onze communes de son territoire éligibles à ce programme.

Pour rappel, les communes du Cotentin, lauréates de ce dispositif sont les suivantes :

- Barneville-Carteret ;
- Bricquebec-en-Cotentin ;
- La Hague ;
- Les Pieux ;
- Montebourg ;
- Port-Bail-sur-Mer ;
- Quettehou ;

- Saint-Pierre-Eglise ;
- Saint-Sauveur-le-Vicomte ;
- Saint-Vaast-la-Hougue ;
- Valognes.

La signature ce jour de cette convention à Saint-Sauveur-le-Vicomte, l'une des onze communes du Cotentin bénéficiaires de ce dispositif, officialise la démarche et permet d'associer à la réflexion le concours de partenaires tels que la Région, le Conseil départemental, la Banque des Territoires ou encore le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE). A compter de cette signature, les différentes collectivités s'engagent à impulser dans les 18 mois à venir un programme global d'action en faveur de la revitalisation de leurs centres bourgs.

*« La force de notre territoire et son équilibre résident dans la complémentarité entre le pôle urbain et les communes rurales. Dans ce maillage territorial, les centres-bourgs ont une place prépondérante. Ils composent un des atouts majeurs du Cotentin. Le dispositif « Petite Ville de Demain » constitue pour nous, un nouvel outil pour renforcer leur attractivité et celle du Cotentin », souligne le Président de l'agglomération David MARGUERITTE. Ce programme s'inscrit pleinement dans la continuité des projets entamés par l'agglomération pour redynamiser nos centres-bourgs que ce soit avec la mobilité ou encore l'attractivité commerciale et touristique. Ce projet commun de qualité, nous montre à nouveau que le Cotentin n'est jamais aussi fort que quand il est rassemblé ».*

## **Coup de projecteur sur la commune de Saint-Sauveur-le-Vicomte**

Afin de lancer le programme le Cotentin a initié une démarche de « diagnostic en marchant » avec le CAUE en présence des acteurs réunis à l'initiative de la commune (élus, associations, commerçants, habitants réunis éventuellement en comité de quartier, représentants des structures partenaires, etc.). Précurseur en la matière, la commune de Saint-Sauveur-le-Vicomte a réalisé ce diagnostic le 25 février 2020. Cette démarche permet de mettre en exergue les forces et les faiblesses concernant le centre-bourg. Durant cet échange, plusieurs constats ont été partagés :

- Les équipements et services à la population (RAM, écoles, collèges, médiathèque, EPN, camping, piscine, cinéma) sont plutôt denses ;
- L'accès aux soins et l'accueil des personnes âgées et dépendantes ont besoin d'être davantage structurés ;
- Le tissu associatif, les animations et événementiels sur la commune sont nombreuses ; 55 associations actives et des animations tous les week-ends) ;
- L'appareil commercial est plutôt complet mais vieillissant avec 55 commerces et services, avec un taux de vacances important et un déficit en matière de prêt-à-porter ;
- Le développement économique et l'emploi : il y a des terrains disponibles mais pas ou peu de demandes ;
- L'habitat et la mise en valeur du patrimoine bâti : vacance importante sur le parc de logement privé mais pas sur le

parc de logement social ; peu de foncier à bâtir ;

- La qualité des espaces publics, les aménagements urbains, l'accessibilité, la mobilité, le stationnement et les connexions : césure entre deux polarités : le château et le cœur de ville, sécurisation des piétons à améliorer ; problématique de requalification urbaine et de végétalisation ; accessibilité du cœur de ville aux PMR.

La définition des orientations stratégiques est maintenant en cours au sein de la commune. Dernière étape, la construction du Plan d'actions, puis la recherche de financements et la mise en œuvre des projets.

Chaque commune reste bien évidemment autonome mais le suivi de chaque action sera géré en fonction des compétences de la commune ou de l'agglomération du Cotentin, avec un objectif de cohérence partagé.

## **CONTACT :**

**Marine LE LOUER**

Chargée de projet développement local

02 50 79 16 46 / 06 02 02 14 56

marine.lelouer@lecotentin.fr